

# Motion fermeture de classe

Pour donner suite à la réception du courrier du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale reçu le 18 février 2021 annonçant le retrait d'un emploi d'enseignant au pôle scolaire Dora Levi, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la mention suivante et d'autoriser le Maire à signer tous les actes à intervenir.

## **Motion du Conseil Municipal de Vouziers s'opposant à la fermeture d'une classe au Pôle Scolaire Dora Lévi à la rentrée 2021**

La carte scolaire dévoilée en ce début du mois de février 2021 fait état de la décision d'une proposition du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de retrait d'une classe au Pôle Scolaire Dora Lévi pour la rentrée scolaire 2021/2022 :

- Considérant que cette option n'est basée que sur des effectifs prévisionnels des inscrits en petite section et que les années précédentes nous ont systématiquement démontré que ceux-ci étaient sous-évalués à cette période de l'année ;
- Considérant que les difficultés liées à l'apprentissage sont détectées dès le plus jeune âge ;
- Considérant que la fin de l'année scolaire 2019-2020 a laissé de lourdes séquelles dans les apprentissages de base pour nombre d'enfants comme l'indiquent les résultats des évaluations nationales en CP et CE1 ;
- Considérant que celles-ci sont difficilement comblées au cours d'une année scolaire 2020-2021 largement entravée par des protocoles sanitaires lourds, contraignants et impactant dans l'échange enfant-enseignant ;
- Considérant que la rentrée de septembre 2021 se fera au nouveau Pôle scolaire Dora Levi, par conséquent cette rentrée sera forcément singulière pour les enfants ;
- Considérant que l'école Dora – Lévi ne peut prétendre aux moyens accordés aux établissements en REP ou REP + et donc au dédoublement des classes en GS, CP et CE1 ou à l'ouverture d'une classe aux TPS malgré un indice de position sociale largement dégradé ;
- Considérant que le Pacte Ardennes était une réponse à ce manquement et un engagement de l'Etat pour accompagner de façon structurante le territoire des Ardennes au regard des difficultés que ce département rencontre ;
- Considérant que l'augmentation du nombre d'élèves par classe irait à l'encontre des préconisations des mesures sanitaires ;
- Considérant les engagements du Président de la République en 2019, qu'il n'y aurait plus de fermeture de classe pour les communes de moins de 5 000 habitants sans l'accord du Maire, engagement repris en 2020 en pleine crise sanitaire liée à la covid 19 ; ( Vouziers compte 4 340 ha)
- Considérant que l'enseignement du 1er degré est essentiel à la construction de l'enfant et qu'en tant qu'adultes, parents ou élus nous souhaitons leur proposer les conditions les meilleures pour favoriser apprentissages et épanouissement ;
- Considérant enfin qu'une telle décision irait manifestement à l'encontre de l'intérêt des enfants ;

Nous, membres du Conseil Municipal de Vouziers réunis en ce 30/03//2021, refusons de manière unanime cette fermeture de classe prévue à la rentrée 2021 et demandons à Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de maintenir les moyens humains nécessaires à une prise en charge pédagogique de qualité en renonçant à la fermeture d'une classe au Pôle Scolaire Dora Lévi de Vouziers.

L'envoi de cette motion est prévu aux acteurs suivants :

- Monsieur le Directeur Académique des Services de L'Education Nationale des Ardennes
- Monsieur le Recteur de l'Académie de Reims
- Monsieur le Préfet des Ardennes
- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Vouziers
- Madame l'Inspectrice EN de la circonscription de Vouziers